

Le droit à la fraîcheur

par Maël Ginsburger

« Tous logés à la même enseigne » face à la canicule, comme le prétend un chroniqueur ? M. Ginsburger démontre combien les inégalités de logement et d'équipement entament l'universalité de ce que devrait être un droit à la fraîcheur.

En finir avec l'universel et la morale

Le 22 juin 2026, en pleine deuxième vague de chaleur de l'année, l'animateur Yann Barthès déclarait sur le plateau de *Quotidien* : « Tout le monde a chaud. On est tous logés à la même enseigne. Si vous croisez Bernard Arnault, il aura chaud. Un ministre, il aura chaud. Il aura aussi chaud que vous, que votre voisin du dessus ou du dessous, que vous habitez dans le nord, dans le sud. » Des centaines de personnes ont répondu depuis leurs appartements surchauffés, thermomètre à l'appui, pour rappeler une évidence que les chiffres confirment : non, tout le monde n'a pas également chaud, et surtout, tout le monde n'a pas également les moyens de ne pas avoir chaud.

Simultanément, le débat politique se cristallisait autour d'une question : faut-il climatiser massivement les logements français ? Le Rassemblement national y répondait par un « plan massif de climatisation » présenté comme une décision de santé publique — position cohérente avec un techno-solutionnisme climatique qui mise sur l'adaptation technologique au détriment des mesures d'atténuation, et qui s'articule aisément avec le climatoscepticisme diffus de l'extrême droite. En face, une partie de la gauche et du mouvement écologiste défendait la sobriété des modes de vie

contre le recours à la climatisation. Or la sociologie a déjà montré les risque que cette injonction à la sobriété entre en résonance avec l'éthos ascétique de fractions des classes supérieures et moyennes dotées en capital culturel (Ginsburger, 2020 ; Malier, 2019), et reste sans prise sur des groupes sociaux pour lesquels le climatiseur — parfois mobile, souvent insuffisant — représente parfois la seule solution disponible pour supporter la chaleur dans un logement loué, mal isolé, sans espace extérieur ni possibilité de le quitter temporairement pour un logement plus frais.

Cette polémique et ce débat révèlent deux angles morts que la sociologie de l'environnement a déjà identifiés dans les discussions sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et qui se retrouvent ici transposés à la question de l'adaptation thermique. Le premier est l'universalisation. La formule de Barthès — « on est tous logés à la même enseigne » — en est l'expression la plus naïve, mais elle traverse aussi, sous des formes moins explicites, les débats sur la climatisation : l'idée que la chaleur serait un problème partagé appelant des solutions générales, accessibles à tous de la même façon. Or les conditions d'existence des personnes concernées sont fondamentalement hétérogènes. L'empreinte carbone des ménages varie du simple au double entre les déciles extrêmes de niveau de vie (Pottier *et al.*, 2020) ; de la même façon, la capacité à faire face aux vagues de chaleur — par le logement, le revenu, la mobilité résidentielle ou l'équipement — est profondément stratifiée. Supposer que chacun est également concerné, également en mesure d'agir et que les solutions politiques adéquates sont les mêmes, c'est oublier cette stratification des conditions de vie.

Le second est la moralisation. Depuis les années 1990, les politiques de sensibilisation environnementale ont progressivement fait des ménages les principaux responsables de la crise écologique, au travers de campagnes vantant les « bons gestes » du quotidien — trier, éteindre, réduire. Ce que Sophie Dubuisson-Quellier (2016) a théorisé sous le concept de « gouvernement des conduites » désigne précisément ce mécanisme : en mobilisant des outils fiscaux, des éco-labels et des campagnes comportementales, l'action publique délègue aux individus la responsabilité d'une transformation systémique. La norme d'écocitoyenneté ainsi produite est en réalité à cheval sur ces deux travers : elle universalise la responsabilité — chacun doit faire sa part — tout en individualisant la faute — ceux qui ne font pas les bons gestes sont moralement disqualifiés. Or les enquêtes montrent que ce ne sont pas les attitudes qui différencient les groupes sociaux — la préoccupation environnementale est forte et relativement homogène entre classes sociales (Coulangeon *et al.*, 2023) — mais bien les conditions matérielles d'existence qui font

obstacle à la mise en pratique. Le type de logement, sa surface, son statut d'occupation, sa localisation, mais aussi le niveau de revenu, la morphologie familiale, les conditions d'emploi et l'état de santé définissent un espace de contraintes très inégalement distribué, que ni la bonne volonté ni la sensibilisation ne peuvent modifier. Ce que Malier (2019) a nommé le piège de la moralisation des pauvres s'applique ici directement : en condamnant l'achat d'un climatiseur au nom de la « maladaptation » (voir notamment Magnan [2013]), on jette l'opprobre sur un équipement qui, pour des ménages que leurs conditions de logement condamnent à subir la chaleur sans possibilité de la réguler autrement.

Cet article se propose d'opposer à ces deux pièges une analyse concrète des inégalités dans les capacités dont disposent les ménages pour maintenir une fraîcheur résidentielle estivale — dimension appelée à s'imposer comme composante à part entière de la vie décente au même titre que le chauffage en hiver. Les données du Baromètre Sobriété ADEME-ObSoCo (vague 1, 2024) permettent pour la première fois d'en tracer une cartographie précise. Un premier fait s'impose : en 2024, la souffrance thermique estivale — 66 % des Français déclarent souffrir souvent ou parfois de la chaleur en été — dépasse de vingt points la souffrance thermique hivernale (46 %). La précarité thermique est désormais au moins autant estivale qu'hivernale. Et si ce basculement concerne l'ensemble de la population, il ne la concerne pas uniformément : 44 % des ménages les plus précaires souffrent souvent de la chaleur en été, contre 19 % des ménages favorisés.

Des ressources thermiques inégalement distribuées

La France se climatise : le taux d'équipement en climatisation, fixe et mobile, est passé de 3,6% en 2006 à 11,5 % en 2020 (Insee, ENL), et selon les données de l'ADEME, il aurait atteint 24% en 2025, soit un triplement en moins de vingt ans. Mais cette diffusion généralisée masque des inégalités d'accès au rafraîchissement que les données de l'Enquête Nationale Logement de l'INSEE (2006, 2013, 2020) révèlent sans ambiguïté. Pour la climatisation fixe — la seule qui offre souvent une couverture thermique réelle de l'ensemble du logement —, l'écart absolu entre le décile le plus aisé et le plus modeste a plus que doublé en quinze ans : il était de 4 points en 2006 (5,4 % contre 1,4 %), il atteint 10,5 points en 2020 (14,8 % contre 4,3 %). La hiérarchie sociale de l'équipement thermique actif perdure voire s'accroît malgré sa diffusion (Figure 1).

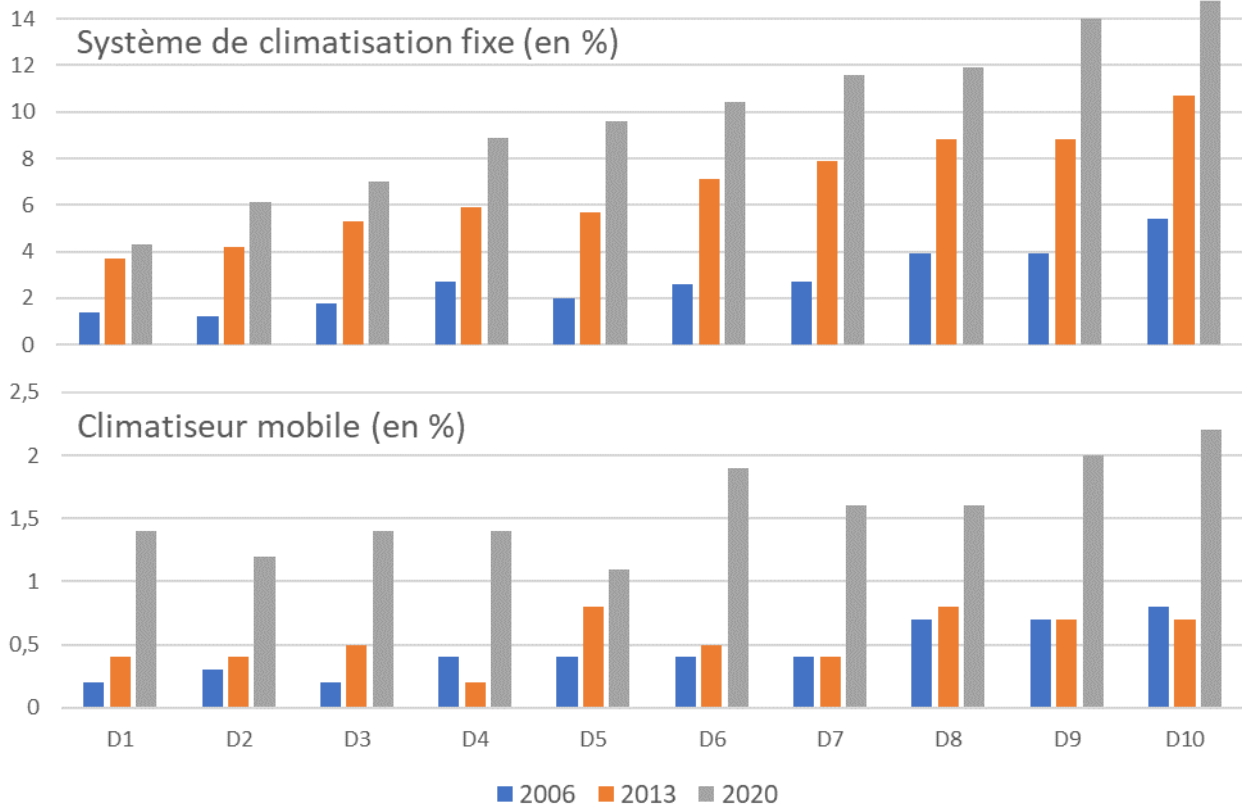


Figure 1 : Taux d'équipement en climatiseurs selon le décile de niveau de vie (2006-2020)

Sources : Insee, Enquête Nationale Logement, 2006, 2013, 2020.

Champ : Population française métropolitaine.

La climatisation mobile donne à voir une histoire différente et sociologiquement encore plus instructive. Son taux d'équipement global reste marginal (1,6 % en 2020), mais son gradient social a évolué de façon notable : les ménages du premier décile ont multiplié leur taux d'équipement par sept entre 2006 et 2020 (de 0,2 % à 1,4 %), quand ceux du dixième décile ne l'ont multiplié que par 2,75 (de 0,8 % à 2,2 %). Cette légère augmentation des taux d'équipement ne traduit donc pas un progrès vers l'égalité : elle reflète une bifurcation technologique de classe. Les ménages aisés, majoritairement propriétaires, ont massivement basculé vers la climatisation réversible fixe — plus efficace et plus intégrée. Les ménages modestes, souvent locataires et structurellement empêchés d'installer des équipements fixes sans autorisation du propriétaire, s'orientent vers les climatiseurs mobiles branchés sur prise — moins chers à l'achat, mais bien moins efficaces thermiquement, plus énergivores, et incapables de rafraîchir un logement entier. La convergence des taux

d'équipement en climatisation mobile masque ainsi une divergence dans la qualité du rafraîchissement effectivement obtenu : les ménages modestes accèdent à une technologie que les ménages aisés ont abandonnée précisément parce qu'elle est inférieure.

La climatisation n'est cependant qu'une ressource parmi d'autres dans la capacité à faire face à la chaleur. L'analyse d'une plus grande variété de ressources résidentielles révèle une logique d'accumulation plus massive. En 2024, les ménages favorisés disposent d'un jardin privatif dans 65 % des cas, contre 40 % des ménages pauvres et inactifs. La piscine privative est présente chez 15 % des ménages favorisés et 3 % des plus précaires. La résidence secondaire — qui offre la possibilité de quitter le logement principal lors des épisodes les plus sévères — concerne 13 % des ménages favorisés et 5 % des plus précaires. En 2024, la climatisation équipe 24 % des ménages favorisés contre 11 % des plus précaires (Figure 2).

Les données de 2025 sur la qualité perçue de l'isolation thermique prolongent ce constat. Parmi les ménages favorisés, 70 % jugent l'isolation de leur logement bonne ou très bonne pour se protéger de la chaleur en été ; ce chiffre tombe à 46 % chez les pauvres et inactifs, soit un écart du même ordre que celui relatif à l'isolation hivernale (77 % contre 51 %). La mauvaise isolation n'est pas un problème de saison : c'est un problème de classe, les ménages les plus pauvres apparaissant doublement désavantagés — leur logement est à la fois mal isolé contre le froid et contre la chaleur, et ils disposent de moins de ressources actives pour compenser ces déficiences structurelles.

La conséquence de ces inégalités de ressources se lit directement dans les données de souffrance thermique. 44 % des pauvres et inactifs déclarent souffrir souvent de la chaleur en été, contre 19 % des favorisés. Pour toutes les catégories sociales sans exception, la souffrance estivale est désormais plus fréquente que la souffrance hivernale : 26 % souffrent souvent de la chaleur en été contre 16 % du froid en hiver, à l'échelle de l'ensemble de la population.

Figure 2 : Ressources résidentielles face aux vagues de chaleur selon la position sociale

Position sociale (2024)		Favorisés (34%)	Classes moyennes (36%)	Précaires actifs (18%)	Pauvres et inactifs (13%)	Ensemble
Ressources résidentielles face aux vagues de chaleur (2024)	Jardin privatif	65%	59%	51%	40%	57%
	Piscine privative	15%	9%	9%	3%	10%
	Résidence secondaire	13%	5%	3%	5%	7%
	Climatisation	24%	20%	14%	11%	19%

Souffre souvent de la chaleur en été	19%	24%	30%	44%	26%
Souffre souvent du froid en hiver	9%	14%	24%	30%	16%
Bonne isolation thermique en hiver (2025)	77%	69%	63%	51%	69%
Bonne isolation thermique en été (2025)	70%	64%	57%	46%	63%

Sources : ADEME/ObSoCo, Enquête Modes de vie et sobriété, 2024, 2025. Champ : Population française métropolitaine âgée de 18 à 75 ans. Note de lecture : L'indicateur de position sociale croise le revenu mensuel par unité de consommation et la catégorie socioprofessionnelle.

Ce basculement intervient dans un vide politique : les outils de lutte contre la précarité énergétique restent structurellement organisés autour de la saison froide — aides au chauffage, rénovation thermique, tarifs sociaux — sans équivalent pour la saison chaude. Les débats de juin 2026 n'ont pas comblé ce vide. Le technosolutionnisme climatique de la droite et de l'extrême droite — qui mise sur l'adaptation technologique en faisant l'impasse sur les mesures d'atténuation et sur les inégalités d'accès aux équipements — ne pose pas la question de la justice thermique. Mais les propositions alternatives, qui défendent à juste titre l'isolation thermique, la végétalisation urbaine et la rénovation du bâti, risquent de leur côté de buter sur un écueil bien documenté : dès lors que le débat se focalise sur un objet — ici le climatiseur — plutôt que sur les conditions résidentielles qui rendent son usage nécessaire ou superflu, la question politique se rabat sur un jugement de comportement. Comblé ce vide suppose de cartographier les combinaisons de conditions résidentielles, économiques et sociales qui définissent les capacités différentielles des ménages à faire face aux vagues de chaleur. C'est l'objet de la section suivante.

Quatre façons d'habiter la chaleur

Les inégalités dans la capacité à faire face aux canicules ne se lisent pas seulement dans des écarts chiffrés entre catégories sociales : elles s'organisent en configurations résidentielles cohérentes. Ainsi, les mêmes ménages tendent à cumuler les conditions défavorables – absence d'extérieur, surpeuplement, locatif privé souvent mal isolé, climatisation absente par contrainte – quand d'autres cumulent des conditions favorables. Pour rendre visible ces inégalités structurelles, nous avons construit un espace social des capacités résidentielles face aux vagues de chaleur à partir des données du Baromètre Sobriété ADEME-ObSoCo 2024 (voir encart méthodologique). Quatre configurations émergent de cette analyse, lisibles comme

quatre positions dans un espace social des capacités thermiques estivales allant du cumul de toutes les protections au cumul de toutes les vulnérabilités.

Encart méthodologique – Construction de l'espace social des capacités thermiques

Une description variable par variable ne suffit pas : c'est la combinaison des conditions de logement qui détermine la vulnérabilité ou la protection et permet de comprendre quel type d'adaptation aux vagues de chaleurs sont structurellement envisageables ou inaccessibles. Nous avons appliqué une analyse des correspondances multiples (ACM) aux données du Baromètre Sobriété ADEME-ObSoCo 2024 (n = 4 000, données pondérées). Cette méthode, couramment utilisée en sociologie depuis les travaux de Bourdieu et Benzécri, construit un espace géométrique dans lequel les individus sont positionnés selon leurs profils de réponses, révélant les situations qui tendent à se ressembler (et celles qui s'opposent) sans les présupposer.

Sept variables actives ont été retenues : le statut d'occupation (locataire social, locataire privé, propriétaire), le type de bâti (grand immeuble, petit immeuble, maison de lotissement, maison individuelle), la surface par personne, l'adéquation perçue du logement à la taille du ménage, les espaces extérieurs (sans extérieur, jardin sans piscine, piscine privative), la résidence secondaire, et l'usage de la climatisation en sept modalités — distinguant notamment les « sans clim par contrainte économique » des « sans clim par choix ». Une classification ascendante hiérarchique appliquée à cet espace a permis de regrouper les individus en quatre classes homogènes. Les variables de souffrance thermique, de revenu, d'âge, de genre et de localisation géographique ont été projetées dans un second temps pour interpréter les profils — elles ne participent pas à la construction des classes.

Se rafraîchir (18 % de la population)

Cette première configuration concentre la combinaison la plus complète de ressources thermiques, passives et actives. Piscine privative (55 % des membres, contre 10 % en population générale), climatisation en usage effectif (46 %), résidence secondaire (28 %), maison individuelle (64 %), surfaces larges (45 % disposent de plus de 45 m² par personne) : l'ensemble de ces ressources se cumulent au sein de cette classe. Ces ménages sont très majoritairement propriétaires (87 %), géographiquement périurbains ou ruraux, avec des revenus nettement au-dessus de la médiane. Les couples avec enfants y sont surreprésentés (40 %) — profil classique du foyer propriétaire établi en maison individuelle périurbaine.

Cette classe est surreprésentée en Occitanie (17 %) et en PACA (13 %), deux des régions les plus exposées aux vagues de chaleur. Cette exposition objective ne se traduit pas en souffrance déclarée : 45% de ses membres déclarent ne pas souffrir de la chaleur en été, et seulement 16% en souffrent souvent. C'est la disponibilité simultanée de ressources passives et actives de rafraîchissement qui explique ce résultat, non une moindre exposition à la chaleur. Du point de vue des représentations morales associées au débat sur la climatisation, cette classe occupe une position particulière : ses membres y recourent massivement dans des régions effectivement exposées, et disposent simultanément d'alternatives passives — piscine, jardin, résidence secondaire — qui permettent de moduler cet usage.

Rester au frais (38 % de la population)

La deuxième configuration est de loin la plus nombreuse, et ce fait a une portée analytique propre. Plus d'un tiers de la population française appartient à un modèle résidentiel — maison individuelle avec jardin privatif, propriété, absence de climatisation vécue comme suffisante — qui constitue encore une norme statistique dans la société française. Cette normalité relative risque précisément d'alimenter l'illusion que la sobriété thermique passive est universellement accessible.

La quasi-totalité des membres de cette classe (95 %) disposent d'un jardin privatif sans piscine et vivent en maison individuelle (66 %) ou de lotissement (30 %). La climatisation y est quasi absente : 46 % déclarent ne pas en avoir besoin, 13 % l'ont refusée pour des raisons sensorielles, et seulement 0,2 % en font un usage effectif. Ces

conditions se traduisent par un niveau de souffrance estivale comparable à celui de la classe 1 : 41 % ne souffrent pas de la chaleur en été, et 17 % en souffrent souvent. La maison avec jardin fournit les ressources d'une régulation thermique passive — possibilité d'ombrager, de créer des courants d'air, de bénéficier de la végétation — qui rend en 2024 la climatisation fonctionnellement inutile dans la plupart des épisodes connus jusqu'ici. La sobriété thermique de cette classe n'est donc pas le produit d'une préférence pro-environnementale : elle est rendue possible par des conditions matérielles que les deux configurations suivantes ne partagent pas.

Majoritairement rurale et périurbaine (37 % en communes rurales, 54 % dans les couronnes périurbaines), cette classe est surreprésentée dans les régions du Nord et de l'Ouest à faible exposition thermique — Bretagne (9 %), Hauts-de-France (14 %), Normandie (7 %), Pays de la Loire (9 %). Elle cumule ainsi un avantage résidentiel passif et un avantage géographique d'exposition. Elle est très majoritairement propriétaire (68 %), avec un profil vieillissant — retraités surreprésentés, accession à la propriété individuelle en fin de vie active — et une situation financière relativement modeste (13 % seulement vivent confortablement, 33 % font face à des difficultés). Ce dernier point est analytiquement important : le confort thermique de cette classe repose sur un capital résidentiel accumulé sur le long terme, non sur des revenus courants élevés.

Endurer la chaleur (27 % de la population)

La troisième configuration constitue le premier pôle de vulnérabilité thermique. Ce qui la définit n'est pas d'abord le niveau de revenus — qui reste intermédiaire — mais le type de bâti et l'absence totale d'espaces extérieurs privés : 98 % des membres vivent sans aucun espace extérieur, dans des petits immeubles (65 %) ou des grands immeubles collectifs (32 %), dans un contexte locatif partagé entre secteur social (45 %) et secteur privé (23 %). La surface par personne est généralement correcte — la majorité occupe un logement adapté à sa taille (78 %) avec 30 à 45 m² par personne —, ce qui distingue nettement cette classe de la suivante. 38 % déclarent ne pas avoir besoin de climatisation — une formulation qui, dans ce contexte de logement dense sans extérieur, traduit davantage une adaptation contrainte qu'un confort objectif — et seuls 7 % en font un usage effectif.

32 % des membres de cette classe souffrent souvent de la chaleur en été, soit le double des deux premières configurations. Ce résultat s'explique par une double vulnérabilité : l'absence de tout refuge thermique extérieur d'une part, et la localisation géographique d'autre part. Cette classe est massivement concentrée dans les zones urbaines denses (66 %) et surreprésentée en Île-de-France (33 %) et dans les grandes agglomérations, territoires où les îlots de chaleur urbains maintiennent les températures nocturnes plusieurs degrés au-dessus des zones périurbaines, rendant la régulation thermique passive bien moins efficace. La précarité thermique hivernale redouble la vulnérabilité estivale : 18 % souffrent souvent du froid en hiver, contre 9 à 13 % dans les deux premières classes. Les difficultés financières sont sensibles (39 % déclarent avoir du mal à s'en sortir), ce qui éclaire l'absence de climatisation : même lorsque le besoin est ressenti, l'investissement dans un équipement fixe reste souvent hors de portée, d'autant que le statut locatif limite les possibilités d'installation.

Suffoquer (17 % de la population)

La quatrième configuration constitue le pôle de vulnérabilité maximale, défini par le cumul de conditions défavorables sans équivalent dans les autres classes. Le surpeuplement en est le marqueur le plus fort : 80 % des membres déclarent leur logement trop petit pour leurs besoins, et 49 % disposent de moins de 20 m² par personne — en deçà du seuil de surpeuplement au sens de la définition INSEE. L'absence d'espaces extérieurs concerne 76 % des membres. Le parc locatif privé domine (59 %). La climatisation est absente, et cette absence est déclarée comme une contrainte explicite : 31 % n'en ont pas pour des raisons économiques, 6 % pour d'autres contraintes liées aux conditions de logement — statut locatif sans autorisation, logement trop petit pour une installation fixe. Les « sans clim contraints » représentent la proportion la plus élevée de toutes les classes : c'est le marqueur décisif distinguant cette configuration de la précédente, où l'absence de climatisation est davantage vécue comme une absence de besoin.

47 % des membres souffrent souvent de la chaleur en été — soit trois fois plus que dans les deux premières configurations —, et 28 % souffrent aussi souvent du froid en hiver. Ce double inconfort thermique n'est pas la marque d'un logement inadapté à une seule saison, mais d'un logement structurellement incapable d'assurer des conditions de vie décentes tout au long de l'année. Cette classe est moins concentrée en Île-de-France (24 % contre 33 % en classe 3) et plus présente dans les métropoles

régionales du Sud — Occitanie (10 %), PACA (9 %), Auvergne-Rhône-Alpes (13 %) — qui combinent une exposition aux vagues de chaleur parmi les plus intenses de France métropolitaine et un parc locatif privé souvent dégradé où se concentrent les logements les plus petits et les moins bien isolés.

Le profil sociodémographique est le plus jeune et le plus précaire de l'espace des capacités : les 25-44 ans y sont surreprésentés (54 %, contre 35 % en ensemble), les retraités quasi absents (7 % contre 21 %). Les chômeurs (16 %) et autres inactifs (22 %) y sont nettement surreprésentés, et les revenus concentrés dans les bas de distribution : 68 % déclarent moins de 1 500 € par unité de consommation (dont 39 % moins de 1 000 €). Les femmes y sont légèrement surreprésentées (55 %), ce qui reflète leur exposition plus fréquente à la précarité locative, notamment en situation de monoparentalité. 39 % des membres vivent en couple avec enfants et 9 % sont parents isolés — la privation thermique touche donc des ménages avec enfants en bas âge, population particulièrement vulnérable sur le plan sanitaire.

Un dernier point mérite d'être souligné, car il articule directement les résultats empiriques à la question des politiques publiques. La classe 4, bien que plus pauvre que la classe 3, y est paradoxalement moins présente dans le logement social : 20 % seulement de ses membres sont locataires du parc social, contre 45 % en classe 3. Le parc locatif privé y domine massivement (59 %), dans ses segments les plus dégradés. Ce contraste révèle le rôle protecteur du logement social face aux vagues de chaleur : soumis à des normes minimales d'habitabilité, à des obligations de rénovation thermique croissantes, et géré par des bailleurs institutionnels susceptibles de déployer des plans canicule, il constitue un filet de protection que le marché locatif privé, dans ses franges les plus dégradées, ne fournit pas. La vulnérabilité thermique maximale n'est donc pas simplement le produit de la pauvreté : elle combine dénuement matériel et absence de droits résidentiels effectifs.

Vers un droit à la fraîcheur

Les quatre configurations décrites dans la section précédente dessinent une structure d'inégalités résidentielles face aux vagues de chaleur qui appelle un déplacement conceptuel dans la façon dont les politiques publiques pensent la vulnérabilité thermique. Ce déplacement a un précédent : celui qui, dans les années 2000, a conduit à reconnaître la précarité énergétique hivernale comme une catégorie

de politique publique à part entière — et non comme le résultat de mauvais choix individuels de chauffage. Le « droit à se chauffer » s'est progressivement imposé comme un droit social, adossé à des instruments concrets : tarifs sociaux de l'énergie, obligations de rénovation thermique des passoires, aides ciblées sur les ménages modestes. Ce processus de reconnaissance a supposé un préalable intellectuel et politique : cesser de traiter les difficultés de chauffage comme un défaut de comportement et les reconnaître comme le produit de conditions objectives de logement, inégalement distribuées selon la position sociale.

Les données présentées dans cet article suggèrent que la vulnérabilité thermique estivale appelle une reconnaissance analogue, sous la forme d'un droit à la fraîcheur. Non pas le droit à un équipement spécifique — la climatisation n'est qu'une ressource parmi d'autres —, mais le droit à disposer de conditions résidentielles permettant de faire face aux vagues de chaleur sans mettre en danger sa santé, son sommeil et ses conditions de vie.

Ce cadrage a des implications directes pour le débat en cours. Il conduit d'abord à distinguer rigoureusement deux populations que le débat sur la climatisation tend à confondre. D'un côté, les ménages qui n'ont pas besoin de se climatiser parce que leurs conditions résidentielles leur permettent de réguler la chaleur passivement — la classe 2, majoritaire, qui incarne la norme statistique de la sobriété thermique sans l'avoir choisie comme telle. De l'autre, les ménages qui ne peuvent pas se climatiser parce que leurs conditions résidentielles et économiques le leur interdisent — les classes 3 et 4, dont l'absence de climatisation exprime moins une préférence pro-environnementale qu'une contrainte subie. Confondre ces deux situations dans un discours uniforme sur la « maladaptation » revient à traiter comme un problème moral et comportemental ce qui est d'abord un problème structurel.

Pour les classes 3 et 4, les solutions passives — isolation thermique, végétalisation, brasseurs d'air — sont nécessaires mais insuffisantes dans les logements les plus dégradés et les territoires les plus exposés, notamment les métropoles méridionales. Les données de 2025 montrent que 48 % des ménages les plus précaires jugent leur isolation estivale mauvaise ou très mauvaise : l'amélioration du bâti existant, conditionnée en grande partie aux décisions des bailleurs et à l'accès aux aides à la rénovation, est une priorité qui ne peut être reportée sur les ménages locataires eux-mêmes. Dans ce contexte, l'accès à la climatisation — sous des formes adaptées aux contraintes locatives et économiques, comme les équipements réversibles subventionnés ou les espaces publics rafraîchis — constitue une réponse

légitime pour des populations dont les conditions de logement ne permettent pas la régulation passive.

La reconnaissance d'un droit à la fraîcheur implique enfin de penser les politiques d'adaptation thermique selon le principe de séquençage mis en avant par les travaux sur les corridors de consommation (Fuchs *et al.*, 2021) et repris par le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans son rapport sur la transition écologique comme levier d'inclusion sociale (Duvoux *et al.*, 2024) : relever le plancher social avant d'abaisser le plafond écologique. Redistribuer les capacités de rafraîchissement — par le développement du logement social, par la rénovation thermique ciblée du parc locatif privé dégradé, par des aides à l'équipement pour les ménages contraints, par le développement d'espaces publics rafraîchis accessibles — est une condition de légitimité des politiques de sobriété thermique. Exiger la sobriété de ceux dont les conditions résidentielles ne permettent pas de l'exercer sans souffrir, c'est produire de la résignation ou de la colère, non de la transition.

La polémique suscitée par les propos de Yann Barthès illustre, à sa façon, l'acuité de cet enjeu. Ce n'est pas seulement une gaffe médiatique : c'est le symptôme d'une représentation dominante qui traite la chaleur comme une expérience partagée et la capacité à y faire face comme une affaire individuelle. Les données sociologiques montrent au contraire que l'exposition à la chaleur, la capacité à s'en protéger et les conséquences sur la santé et le bien-être sont profondément et systématiquement stratifiées. Reconnaître cette stratification — et en tirer les conséquences politiques — est la condition pour que le débat sur l'adaptation aux vagues de chaleur cesse d'opposer vertus et défauts individuels et commence à traiter ce qu'il est : une question de justice sociale.

Références

- Bourdieu P. (1979), *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Éditions de Minuit.
- Chancel L. (2017), *Insoutenables inégalités. Pour une justice environnementale*, Paris, Les Petits Matins.
- Dubuisson-Quellier S. (dir.) (2016), *Gouverner les conduites*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Duvoux N., Lelièvre M., Ginsburger M., Auzuret C. *et al.* (2024), *Faire de la transition un levier de l'inclusion sociale*, CNLE

- Fuchs D. *et al.* (2021), *Consumption Corridors: Living Well within Sustainable Limits*, Londres, Routledge.
- Ginsburger M. (2020), « De la norme à la pratique écocitoyenne. Position sociale, contraintes matérielles et diversité des rapports à l'écocitoyenneté », *Revue française de sociologie*, 61-1, p. 43-78.
- Laurent É. (2020), *Nos mythologies économiques*, Paris, Les Liens qui Libèrent.
- Magnan, A. (2013). Éviter la maladaptation au changement climatique. *IDDRI Policy Briefs*, 8(13), 1-3.
- Malier H. (2019), « Greening the Poor: The Trap of Moralization », *The British Journal of Sociology*, 70-5, p. 1661-1680.

Publié dans lavedesidees.fr, le 30 juin 2026.